



VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2018

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	39	LE MAIRE
Membres en exercice	39	
Membres présents	31	
Membres excusé et représenté	7	
Membres absent non représenté.....	1	M. Jacques JP MARTIN

La séance est ouverte à 20h20 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2018.

COMMUNICATION

- 1) Don de collection de cartes postales des époux PERSONNIER au musée présentée par Mme MUNZER
- 2) Maintien des classes de 6ème des collèges Watteau et Branly présentée par Mme DELANNET
- 3) Démocratie participative –débats publics en matière d'urbanisme présentée par M. le Maire
- 4) Financement et homologation du Stadium présentée par M. le Maire

18/61 Exercice 2018 - Décision modificative n°1-Budget Général

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte la décision modificative n°1 – fonctionnement/Investissement – du Budget Principal de l'exercice 2018 ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES :							
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2018	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
011	020	6042	INFO	Prestations de service	222 000,00 €	53 816,00 €	275 816,00 €
011	253	6247	SPORSCOL	Transport scolaire - Piscine	16 000,00 €	10 000,00 €	26 000,00 €
011	020	6042	DEMOCRATIE	Prestations de service	3 500,00 €	5 000,00 €	8 500,00 €
011	322	6288	MUSEE	Autres services extérieurs	9 500,00 €	-332,00 €	9 168,00 €
012	322	64131	MUSEE	Rémunérations non titulaires	20 400,00 €	332,00 €	20 732,00 €
65	313	6574		Subvention culturelle 2018 - <i>A Kan la Dérive</i>	21 790,00 €	900,00 €	22 690,00 €
022		022		Dépenses imprévues	1 302 833,93 €	-15 900,00 €	1 286 933,93 €
TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :						53 816,00 €	
RECETTES :							
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2018	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
74	01	7411	FINANCES	dotation forfaitaire - DGF	3 146 613,00 €	53 816,00 €	3 200 429,00 €
TOTAL des Recettes de Fonctionnement :						53 816,00 €	
Solde de la décision modificative n° 1 - Fonctionnement Budget Général:						0,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES :							
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2018	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
204	832	20421	ENVIRONN	Subventions - Vélos électriques	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
23	020	2315	TECHNIQUE	Travaux CCAS - Cablage informatique	205 739,17 €	13 109,00 €	218 848,17 €
27	01	275	JURI	Dépôts et cautionnements versés	370,00 €	173,00 €	543,00 €
020		020	FIN	Dépenses imprévues	262 600,67 €	-19 282,00 €	243 318,67 €
TOTAL des Dépenses d'investissement						0,00 €	

18/62. Exercice 2018 - Décision modificative n°1- Budget Annexe Parkings

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte la décision modificative n°1 – fonctionnement – du Budget annexe du stationnement payant de l'exercice 2018 ci-après :

DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2018							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES :							
Chapitre M4	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2018	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
022		022		Dépenses imprévues	100 000,00 €	-84 829,32 €	15 170,68 €
65		6541		Créances admises en non valeurs	70 000,00 €	4 829,32 €	74 829,32 €
67		6718		Autres charges exceptionnelles gestion	0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :						0,00 €	
Solde de la décision modificative n° 1 - Fonctionnement						0,00 €	

18/63 Approbation du Compte Administratif - Exercice 2017 - Budget Principal

Le Maire ayant quitté la séance et ayant été remplacé par M. Jean-Paul DAVID,

Le Conseil municipal, par 35 voix pour dont 7 pouvoirs (M. EYCHENNE, M. IPPOLITO, Mme LETOUZEY DE BRUYNE, M. SLOBODANSKY, Mme JOFFET, Mme FERREIRA, M. DENISART), et 2 abstentions.

Adopte le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

	Résultats cumulés 2017	Affectation du résultat	Résultats Exercice 2017	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2017
Investissement	-396 282,52	-	-652 065,34	-1 048 347,86
Fonctionnement	6 807 498,86	3 472 023,11	4 351 959,71	7 687 435,46
TOTAL	6 411 216,34	3 472 023,11	3 699 894,37	6 639 087,60

18/64 Approbation du Compte Administratif - Exercice 2017 - Budget Annexe des Parkings

Le Maire ayant quitté la séance et ayant été remplacé par M. Jean-Paul DAVID,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le Compte Administratif du Budget Annexe des Parkings de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

	Résultats cumulés 2016	Part affectée à l'investissement	Résultats Exercice 2017	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2017
Investissement	851 796,02		-89 096,43	792 699,59
Fonctionnement	148 325,44		2 254 023,08	2 402 348,52
TOTAL	1 000 121,46		2 164 926,65	3 165 048,11

18/65 Affectation des résultats- Compte Administratif - Exercice 2017- Budget Général

Le Conseil municipal, par 36 voix pour dont 7 pouvoirs (M. EYCHENNE, M. IPPOLITO, Mme LETOUZEY DE BRUYNE, M. SLOBODANSKY, Mme JOFFET, Mme FERREIRA, M. DENISART), et 2 abstentions.

Constate les résultats de clôture de l'exercice 2017 du Budget Principal comme suit :

- Résultat d'investissement : - 1 048 347,86 €
- Résultat de fonctionnement : + 7 687 435,46 €

Constate l'affectation des résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement – Budget Général - après affectation en réserve au compte 1068, écritures conformes à la reprise par anticipation, comme suit :

Compte 1068 – Affectation en réserve	: 3 993 298,00 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	: 3 694 137,47 €
Compte 001 - Déficit d'investissement reporté	: -1 048 347,86 €

18/66. Affectation des résultats - Compte Administratif - Exercice 2017- Budget Annexe des Parkings

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Constate les résultats de clôture de l'exercice 2017 du Budget Annexe des Parkings comme suit :

- Résultat d'investissement : + 762 699,59 €
- Résultat de fonctionnement : +2 402 348,52 €

Constate l'affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement – Budget Annexe des Parkings – conforme à la reprise par anticipation, comme suit :

Compte 001 – Excédent d'investissement reporté	: + 762 699,59 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	: + 141 348,52 €
Compte 1068 – Affectation en réserve	: +2 261 000,00 €

18/67 Approbation du Compte de Gestion - Exercice 2017 - Budget Général

Le Conseil municipal, par 36 voix pour dont 7 pouvoirs (M. EYCHENNE, M. IPPOLITO, Mme LETOUZEY DE BRUYNE, M. SLOBODANSKY, Mme JOFFET, Mme FERREIRA, M. DENISART), et 2 abstentions.

Adopte le Compte de Gestion – Budget Général – présenté par Mme la Trésorière Principale de Nogent sur Marne pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

18/68. Approbation du Compte de Gestion - Exercice 2017-Budget Annexe des Parkings

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le Compte de Gestion – Budget Annexe des Parkings – présenté par Mme la Trésorière Principale de Nogent sur Marne pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

18/69 Attribution d'une aide financière aux Nogentais pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique- Reconduction du dispositif 2017 sur 2018

Le Conseil municipal, par 36 voix pour dont 7 pouvoirs (M. EYCHENNE, M. IPPOLITO, Mme LETOUZEY DE BRUYNE, M. SLOBODANSKY, Mme JOFFET, Mme FERREIRA, M. DENISART), et 2 contres.

Décide de reconduire le dispositif d'aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique pour 2018 selon les mêmes modalités que 2017.

Fixe pour l'année 2018 un montant global d'aide de 6 000 €, correspondant environ au subventionnement de 15 dossiers.

Indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville et que les subventions seront versées après le vote de la décision modificative.

18/70 Extension de l'école maternelle Gallieni et construction d'une crèche de 40 berceaux et désignation des membres du jury en vue de la passation d'un marché de conception-réalisation

Le Conseil municipal décide d'élire les membres du jury dans le cadre du marché public de conception réalisation pour les travaux d'extension de l'école maternelle Gallieni et de construction d'une crèche de 40 berceaux,

Décide de procéder au scrutin secret à la désignation des membres du jury.

Procède à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants appelés à siéger au sein du jury pour le choix du groupement de conception-réalisation.

Sont candidats :

TITULAIRES

- M. Jean-Paul DAVID
- M. Jean-Jacques PASTERNAK
- Mme Véronique DELANNET
- Mme Pascale MARTINEAU
- Mme Annie FERREIRA
- M. Laurent TARAVELLA
- Mme Elisabeth DURANTEL

SUPPLEANTS

- M. Philippe SAJHAU
- M. Philippe PEREIRA
- M. Dominique FAURE
- Mme Juliette LE RUYER
- M. Michel DENISART
- M. Laurent TARAVELLA
- Mme Elisabeth DURANTEL

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants pour les candidats titulaires:

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
-A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à l'article L.66 du Code Electoral :	4
-RESTE pour le nombre des suffrages exprimés :	34
-MAJORITE ABSOLUE :	18

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants pour les candidats suppléants

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	37
-A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à l'article L.66 du Code Electoral :	3
-RESTE pour le nombre des suffrages exprimés :	34
-MAJORITE ABSOLUE :	18

ONT OBTENU

TITULAIRES

- M. Jean-Paul DAVID	27 voix
- M. Jean-Jacques PASTERNAK	28 voix
- Mme Véronique DELANNET	32 voix
- Mme Pascale MARTINEAU	31 voix
- Mme Annie FERREIRA	30 voix
- M. Laurent TARAVELLA	15 voix
- Mme Elisabeth DURANTEL	8 voix

SUPPLEANTS

M. Philippe SAJHAU	30 voix
M. Philippe PEREIRA	33 voix
M. Dominique FAURE	10 voix
Mme Juliette LE RUYER	32 voix
M. Michel DENISART	27 voix
M. Laurent TARAVELLA	23 voix
Mme Elisabeth DURANTEL	12 voix

Les membres élus du jury constitué dans le cadre du marché public de conception réalisation pour les travaux d'extension de l'école maternelle Gallieni et de construction d'une crèche de 40 berceaux sont les suivants :

SONT DESIGNES

TITULAIRES

- Mme Véronique DELANNET
- Mme Pascale MARTINEAU
- Mme Annie FERREIRA
- M. Jean-Jacques PASTERNAK
- M. Jean-Paul DAVID

SUPPLEANTS

M. Philippe PEREIRA
Mme Juliette LE RUYER
M. Philippe SAJHAU
M. Michel DENISART
M. Laurent TARAVELLA

18/71 Vente de parcelles sises 7/9 rue Cabit

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'avis d'appel à candidature pour la mise en vente de terrains communaux situés 7 et 9 rue Cabit représentant une future parcelle de 1243 m², conformément au plan annexé.

18/72 Approbation du cahier des charges de rétrocession du droit au bail commercial sis 44 rue des Héros Nogentais

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le cahier des charges de rétrocession du droit au bail commercial du local sis 44 rue des Héros Nogentais à Nogent-sur-Marne.

Dit que les dépenses seront inscrites au budget en cours.

18/73 Acceptation de la donation d'un terrain situé 31 rue Jacques Kablé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte la donation effectuée par les Epoux Personnier aux conditions énoncées dans le projet d'acte annexé à la présente.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de donation.

Accepte le paiement des frais de notaire liés à cette donation.

Inscrit au budget les dépenses correspondantes.

18/74 Bail entre la Ville et la FNAGP pour la mise à disposition des terrains du Stade sous la Lune- Avenant n°1

Délibération reportée par Monsieur le Maire.

18/75 Vente d'emplacements dans le parking "Paul Bert" situé 19, rue Paul Bert (lot de volume n°3000)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide, de vendre les places suivantes dans le parking « Paul Bert » situé 19, rue Paul Bert/6, rue Brillet (volume 3000) :

- Une place (lot n°3010) à Monsieur Julien PETERS pour un montant de 22 200€ TTC,
- Une place (lot n°3017) à Madame Nicole BENOSIO pour un montant de 22 200€ TTC,
- Onze places, à savoir les lots n°3035-3036-3037-3039-3040-3041-3042-3043-3044-3045-3046 à la société PROVINI pour un montant de 244 200€ TTC.

Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à cette vente.

18/76 Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Un emploi d'ingénieur territorial à temps complet
- Un adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet,

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un emploi d'ingénieur principal à temps complet,
- Un emploi de rédacteur à temps complet.

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

18/77 Adoption du Plan de formation des agents communaux pour la période 2018-2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'adopter le Plan de formation dédié aux agents communaux pour la période 2018-2020, ainsi que le règlement de formation s'y rattachant,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

18/78 Approbation de la convention-type à passer entre la commune et l'école dans le cadre de la participation financière de la commune aux sorties scolaires des écoles élémentaires et maternelles au sein de certains établissements culturels relevant de l'Etat

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de convention-type bipartite à signer entre la Commune et l'Ecole, permettant de fixer les conditions d'organisation, de prise en charge, et de participation financière de la Ville aux sorties scolaires des écoles élémentaires et maternelles au sein de certains établissements culturels relevant de l'Etat (musées, châteaux...).

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions.

Inscrit les dépenses à l'imputation 011-211-6042 et 011-212-6042 du budget communal.

18/79 Approbation de la convention-type à intervenir avec les établissements privés sous contrat - Albert de Mun, Montalembert et Saint-André - relative à la participation financière de la Commune de Nogent-sur-Marne à la demi-pension pour les élèves nogentais de ces écoles - Année scolaire 2017/2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de maintenir, pour l'année scolaire 2017/2018, le versement, par la Commune, aux établissements Albert De Mun, Montalembert et Saint-André, de la participation de 1,52 euros pour chaque repas pris (à l'exclusion de celui du mercredi) par tout élève nogentais fréquentant la restauration scolaire de ces établissements.

Approuve la convention-type, annexée à la présente délibération, à passer avec les établissements Albert De Mun, Montalembert et Saint-André.

Habilite Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdites conventions.

Inscrit la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours, au compte 65.251.65738 – autres organismes divers.

18/80 Approbation de la convention-type à intervenir avec les établissements privés sous contrat d'association Albert de Mun, Montalembert et Saint André pour les frais de fonctionnement - année scolaire 2017/2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention-type, annexée à la présente délibération, à passer avec les établissements privés sous contrat Albert de Mun, Montalembert et Saint-André pour l'année scolaire 2017/2018, définissant les modalités de participation de la Commune aux frais de fonctionnement.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer lesdites conventions.

Inscrit la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours, au compte 65.20.6558 - autres contributions obligatoires.

18/81 Frais de scolarité applicables pour les enfants bénéficiant d'une dérogation pour fréquenter les établissements publics du 1er degré - Année scolaire 2017/2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de reconduire les accords particuliers pour les frais de scolarité intercommunaux pour l'année scolaire 2017/2018.

Décide de porter le montant des frais de scolarité à 916 € par élève pour l'année scolaire 2017/2018 pour les enfants bénéficiant d'une dérogation scolaire afin de suivre leur scolarité au sein d'une école primaire publique de la ville.

Inscrit la recette correspondante au chapitre 74 rubrique 213 nature 7474 intitulée " subventions et participations " du budget communal de l'exercice en cours.

Prévoit que la dépense, pour les enfants de Nogent scolarisés dans les communes d'accueil, ne saurait dépasser, au titre de la réciprocité, la somme de 916 € par enfant pour l'année scolaire 2017/2018, sauf pour les Ulis, unités localisées pour l'inclusion scolaire.

Impute la dépense correspondante à la fonction 65 rubrique 213 nature 6558, intitulée " autres contributions obligatoires " du budget de l'exercice en cours.

18/82 Modification du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les modifications du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires, concernant les horaires du mercredi qui seront les mêmes que durant les vacances scolaires, à partir de septembre 2018, et les délais d'inscription aux prestations ramenés à deux jours pleins avant la date de présence de l'enfant, via le portail famille.

18/83. Application des tarifs des prestations périscolaires, extrascolaires et de la pause méridienne aux élèves inscrits en classe UP2A.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'appliquer les tarifs des activités périscolaires, extrascolaires et de la pause méridienne institués pour les familles nogentaises, aux élèves de la classe UP2A de l'école Paul Bert.

Approuve l'application des tarifs ci-dessous aux élèves de la classe UP2A participant aux prestations proposées par la ville :

Tranche	Quotient	Pause meridienne (restauration)	Majoration 25%	Accueil du soir en maternel	Majoration 50%	Club de loisirs mercredi - vacances (hors repas)	Majoration 50%	Accueil soir en septembre en élémentaire	Majoration 50%
A	Inférieur à 167 €	1,00 €	1,25 €	2,15 €	3,23 €	3,75 €	5,63 €	0,40 €	0,60 €
B	De 167,01 € à 259 €	1,95 €	2,44 €	2,65 €	3,98 €	5,65 €	8,48 €	0,40 €	0,60 €
C	De 259,01 € à 442 €	2,60 €	3,25 €	3,15 €	4,73 €	7,50 €	11,25 €	0,40 €	0,60 €
D	De 442,01 € à 656 €	3,40 €	4,25 €	4,00 €	6,00 €	10,00 €	15,00 €	0,80 €	1,20 €
E	De 656,01 € à 1006 €	4,15 €	5,19 €	4,85 €	7,28 €	12,50 €	18,75 €	0,80 €	1,20 €
F	De 1006,01 € à 1500 €	4,80 €	6,00 €	5,40 €	8,10 €	13,75 €	20,63 €	0,80 €	1,20 €
G	1500,01 € et +	5,00 €	6,25 €	5,75 €	8,63 €	15,00 €	22,50 €	1,40 €	2,10 €
P.A.I		0,51 €							

Tranche	Quotient	Atelier du soir Trimestriel en élémentaire	Majoration 50%	Atelier du soir Trimestriel en élémentaire	Majoration 50%	Atelier du soir Trimestriel en élémentaire	Majoration 50%	Atelier du soir Trimestriel en élémentaire	Majoration 50%
		1 atelier		2 ateliers		3 ateliers		4 ateliers	
A	Inférieur à 167 €	6,25 €	9,38 €	12,50 €	18,75 €	18,75 €	28,13 €	25,00 €	37,50 €
B	De 167,01 € à 259 €	6,25 €	9,38 €	12,50 €	18,75 €	18,75 €	28,13 €	25,00 €	37,50 €
C	De 259,01 € à 442 €	6,25 €	9,38 €	12,50 €	18,75 €	18,75 €	28,13 €	25,00 €	37,50 €
D	De 442,01 € à 656 €	12,50 €	18,75 €	25,00 €	37,50 €	37,50 €	56,25 €	50,00 €	75,00 €
E	De 656,01 € à 1006 €	12,50 €	18,75 €	25,00 €	37,50 €	37,50 €	56,25 €	50,00 €	75,00 €
F	De 1006,01 € à 1500 €	12,50 €	18,75 €	25,00 €	37,50 €	37,50 €	56,25 €	50,00 €	75,00 €
G	1500,01 € et +	22,50 €	33,75 €	45,00 €	67,50 €	67,50 €	101,25 €	90,00 €	135,00 €

18/84 Approbation des conventions pluriannuelles de partenariat et d'objectifs des crèches parentales associatives ' Les Petits canotiers ' et ' Les Petits Moussaillons '.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les conventions pluriannuelles de partenariat et d'objectifs à passer avec l'Association Crèche Parentale de Nogent-sur-Marne pour « Les Petits Moussaillons » et « Les Petits Canotiers » annexées à la présente délibération.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions.

Décide d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

18/85. Modification des règlements de fonctionnement des structures multi accueil, de la crèche familiale et du relais d'assistantes maternelles

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les règlements de fonctionnement ci-annexés des six structures petite enfance et service d'accueil familial (SAF) suivantes :

- « La Farandole » située 4-8 rue Paul Doumer,
- « Arc en Ciel » située 20 rue Raymond Josserand,
- « A Petits Pas » située 7 rue Cabit,
- « Tout en Couleur » située 7 rue Cabit,
- « Le Jardin des Lutins » située 2 rue Maréchal Vaillant,
- « Mandarine » située 4 rue de la Muette
- « Les Petits Bouchons », RAM situé 4 bis rue de Fontenay

18/86 Organisation et fixation des frais de participation pour le voyage des aînés nogentais à Yverdon-les-Bains du 28 mai au 1er juin 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide, d'organiser un séjour à Yverdon-les-Bains du 28 mai au 1^{er} juin 2018 en faveur des seniors nogentais, à partir de 60 ans, pour un maximum de 10 personnes.

Décide de demander une participation de 200 € par personne pour ce séjour couvrant les frais de transport, l'hébergement en hôtellerie et les frais d'assurance.

Décide que cette participation sera remboursable sur présentation de justificatifs pour les raisons suivantes :

- Maladie – hospitalisation
- Décès d'un proche
- Désistement au minimum dix jours calendaires avant la date prévue de la sortie

Les dépenses et les recettes correspondant à l'organisation du séjour sont prévues au budget communal de l'exercice en cours.

18/87 Approbation de la convention de partenariat entre la Commune de Nogent-sur-Marne, la Fondation Nationale des Arts Graphiques et Plastiques et la société HALLUCINE - Cinéma en plein air 29 juin 2018

Départ de M. CUYAUBERE.

Le Conseil municipal, par 36 voix pour dont 7 pouvoirs (M. EYCHENNE, M. IPPOLITO, Mme LETOUZEY DE BRUYNE, M. SLOBODANSKY, Mme JOFFET, Mme FERREIRA, M. DENISART) et 1 contre.

Décide de s'associer à l'organisation de l'événement cinématographique « Cinéma en plein air », prévu le 29 juin 2018 dans le parc de la Maison d'art Bernard Anthonioz dès 19 heures.

Approuve le projet de convention à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne, la Fondation Nationale des Arts Graphiques et Plastiques et la Société Halluciné.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à signer la convention.

Décide de régler la somme de 2743 € T.T.C. à la société Halluciné, les crédits nécessaires au paiement de la dépense étant inscrits au budget de l'exercice 2018.

18/88 Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

ACTIONS EN JUSTICE

- **DÉSIGNATION du cabinet d'avocats TOCQUEVILLE** exerçant 22 rue de Tocqueville à Paris (75017) pour représenter la Commune devant le tribunal administratif de Melun, dans le cadre d'un contentieux portant sur le retrait d'un permis de construire, le montant des honoraires étant fixé à 3 000 € HT pour l'ensemble du dossier.(n°18-221 du 16 avril 2018)

EMPRUNTS

- **SOUSCRIPTION d'un prêt-relais d'un montant de 500 000 €** auprès de la Banque postale, dans le cadre de son enveloppe « inondations 2018 », pour la réalisation de travaux d'urgence de réhabilitation du patrimoine communal, dans les conditions suivantes :
 - score Gissler : A1
 - durée du prêt : 18 mois
 - versement des fonds : 30 avril 2018
 - taux 0%
 - base de calcul des intérêts : 30/360
 - échéance : périodicité trimestrielle*
 - remboursement du capital : in fine
 - frais de dossier : 750 €
 (n°18-249 du 25 avril 2018)

COMMANDE PUBLIQUE

- **CONTRAT avec JOHANN MORGAN ORCHESTRA** domicilié 76 avenue Vladimir Ilitch Lénine au Blanc- Mesnil (93150) pour l'animation d'un bal de printemps le 29 mars 2018, le montant de cette prestation s'élevant à 929,25 € (droits Sacem inclus). (n°18-145 du 13 mars 2018)
- **MARCHÉ de fourniture de pièces détachées, accessoires et équipements pour les véhicules légers (PTAC ≤ 3T5)** d'une durée de 3 mois, arrêté selon les modalités suivantes :

Désignation des lots	Prestataire	Montant max. annuel de commandes
Lot 1 : véhicules de marque Renault	HOËL 44/46 avenue de Bry au Perreux-sur-Marne (94170)	3 000 € HT
Lot 2 : véhicules de marques Peugeot et Citroën	METIN PR 12 avenue de l'Europe à Bussy Saint Georges (77600)	2 000 € HT
Lot 3 : véhicules de marques Ford et Fiat	Michel MARGOT L'ABC de l'AUTOMOBILE 14 rue du Ballon à Noisy-le-Grand (93165)	1 500 € HT
Lot 4 : véhicules de marque Piaggio	JARDINS et LOISIRS 77 – ZI de Souilly 18 rue Victor Baltard à Claye-Souilly (77410)	2 500 € HT
Lot 5 : véhicules électriques de marque Goupil	JARDINS et LOISIRS 77 – ZI de Souilly 18 rue Victor Baltard à Claye-Souilly (77410)	1 500 € HT

(n°18-146 du 14 mars 2018)

- **CONTRAT avec la SA GFI** sise 145 boulevard Victor Hugo à Saint Ouen (93400) pour la formation d'un agent du service financier aux «états fiscaux», moyennant un prix de 588 € TTC. (n°18-147 du 15 mars 2018)
- **CONVENTION avec le complexe sportif de Fontenay-sous-Bois** pour l'accueil de 24 enfants âgés de 8 à 11 ans pour une activité patinage, dans le cadre du stage multisports organisé les 18 et 19 avril 2018, au prix de 130 €. (n°18-148 du 15 mars 2018)

- **ACHAT auprès de l'association France Station Nautique** domiciliée 17 rue Henri Bocquillon à Paris (75015) de 4 beach flags pour un montant de 600 € TTC et de vêtements logotés aux couleurs de la station nautique (sweats, chemise, casquette, bonnet, écharpes) pour un montant de 293 € TTC. (n°18-149 du 15 mars 2018)
- **AVENANT** au marché conclu avec la **société ANIMA VIDEO** pour la réalisation de reportages sur les événements organisés par la Ville au 1^{er} trimestre 2018, actant de l'ajout de 4 films pour un montant de 4 620 € TTC. (n°18-150 du 15 mars 2018)
- **MARCHÉ avec la société DUPLITECH** sise 42 avenue André Marie Ampère à Saint Jean de Braye (77440) pour la duplication du CD « rétrospective de l'année 2017 », au prix de 720 € TTC. (n°18-151 du 16 mars 2018)
- **MARCHÉ avec la société AMO SOLUTION** sise 68 grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne pour la désignation d'un Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) dans le cadre des travaux d'aménagement urbain Nogent Baltard, le prix de cette prestation étant fixé à 29 908 € TTC. (n°18-152 du 16 mars 2018)
- **LOCATION de vélos** pour une randonnée proposée aux 12 jeunes participant au mini-séjour organisé en Normandie pendant les vacances de printemps, pour un montant de 288 € TTC, auprès de la **Sarl LOC'VÉLO** sise rue d'Audrieu à Bayeux (14400). (n°18-153 du 16 mars 2018)
- **ORGANISATION de sorties** pour les jeunes âgés de 11 à 14 ans par l'Espace Collégiens du Pôle Jeunesse :
 - contrat avec la **société DREAM FOOT** sise 5 route de l'Ouest à Bonneuil-sur-Marne (94380) pour une séance de football à 5 en salle, le 28 mars 2018, au prix de 60 € TTC
 - contrat avec la **société VIRTUAL ADVENTURE** sise à Lieusaint (77127) pour l'accueil de 6 jeunes participant à l'activité « Aventure éclipse », le 11 avril 2018, au prix de 162 € TTC.
 (n°18-154 du 16 mars 2018)
- **ACHAT auprès de l'enseigne AUCHAN** d'alimentation et de petits matériels dans le cadre de l'organisation d'une réception pour l'inauguration des nouveaux locaux du Pôle Jeunesse, le 4 avril 2018, pour un montant de 200 € TTC. (n°18-155 du 16 mars 2018)
- **AVENANT** au contrat d'assurance « tous risques Expositions » passé avec la compagnie Hiscox par l'intermédiaire du courtier Sarre & Moselle actant l'augmentation du montant du capital garanti au titre des collections permanentes de 100 000 € à 300 000 €, sans modification des conditions tarifaires initiales. (n°18-157 du 16 mars 2018)
- **MARCHÉ avec la société PLASTIMO** sise 15 rue de l'Ingénieur Verrière à Lorient (56400) pour l'acquisition de bouées cylindriques et biconiques et d'une chaîne de 90 m de long destinées à matérialiser le nouveau chenal pédagogique créé sur la Marne, le prix de ce matériel étant de 2 069,48 € TTC. (n°18-158 du 19 mars 2018)
- **MARCHÉ avec la société BTP CONSULTANTS** sise 460 La Courtine à Noisy-le-Grand (93160) pour assurer les missions de contrôle technique durant les travaux d'aménagement d'un centre de PMI dans les locaux situés 1 passage de la Taverne à Nogent, le coût de cette prestation étant de 2 880 € TTC. (n°18-159 du 19 mars 2018)
- **MARCHÉ avec la société BTP CONSULTANTS** sise 460 La Courtine à Noisy-le-Grand (93160) pour assurer les missions de contrôle technique durant les travaux de réaménagement de la Maison sociale située 70 rue des Héros Nogentais à Nogent, le coût de cette prestation étant de 3 840 € TTC. (n°18-160 du 19 mars 2018)
- **CONVENTION avec la société VERDIÉ HELLO** sise 26 avenue de Bourran à Rodez (12000) portant sur l'organisation d'un mini-séjour à Bruxelles pour 10 jeunes âgés de 15 à 17 ans, du 19 au 21 mai 2018, le prix de cette prestation (hébergement en

auberge en demi-pension et visites du centre belge de la BD et du musée du chocolat) étant fixé à 1 939,04 € TTC. (n°18-161 du 20 mars 2018)

- **ACHAT auprès de la société Woodbrass.com** sise 11 avenue du nouveau conservatoire à Paris (75019) de divers matériels (pédales à effet sonore pour guitares, baguettes de direction ..) destinés aux interventions scolaires prévues les 12 et 13 avril 2018 au conservatoire, et de pupitres pour les cours et concerts, pour un montant global de 1 471,90 € TTC. (n°18-162 du 20 mars 2018)
- **ACHAT auprès de la société DV 2000** sise 47 bis rue de Bellevue à Créteil d'un photocopieur de marque Ricoh pour les services DRH, juridique et contrôle de gestion installés au pavillon Trudelle, au prix de 1200 € TTC, l'ancien modèle étant repris pour un montant de 400 € HT. (n°18-164 du 21 mars 2018)
- **CONVENTION avec l'auto-entreprise Pascal Gavillon- Caricaventura** sise 106 rue Pierre Valdo à Lyon (69005) pour une animation « *caricatures* » lors de l'inauguration des locaux du Pôle Jeunesse, le 4 avril 2018, le montant de cette prestation étant de 350 € TTC. (n°18-166 du 21 mars 2018)
- **ACHAT d'une cafetière** multifonctions Tassimo de marque Bosch auprès de la société **BOULANGER** sise 1 bis boulevard Jean Monnet à Villiers-sur-Marne (94350) pour l'espace lycéens, au prix de 119 € TTC. (n°18-167 du 21 mars 2018)
- **ACHAT auprès de la société IKEA** sise 35 rue Jean Jaurès à Villiers-sur-Marne (94350) de petit mobilier (étagère, tabourets) et d'éléments de décoration (horloges murales, rideaux) pour les nouveaux locaux du Pôle Jeunesse pour un montant total de 250,71 € TTC. (n°18-168 du 21 mars 2018)
- **CONTRAT avec la Sarl ARMEDIA** sise 8 chemin des Chalettes à Morez (39400) pour l'organisation des animations « *La Neustrie* », « *combats de chevaliers* » et d'un atelier « *escarcelle en cuir* » lors de la Fête Médiévale, arrêté au montant de 6 000 € TTC, frais d'hébergement et de restauration pour 10 personnes en sus. (n°18-169 du 22 mars 2018)
- **CONTRAT avec la Sarl ÉTOILE EN PANNE** sise 157 route de la Chabure à Saint Chamond (42400) portant sur l'organisation de l'animation « *l'arbre musical* » par la Compagnie Gueule de Loup lors de la Fête Médiévale, pour un montant de 5 169,50 € TTC, frais d'hébergement et de restauration pour 5 personnes en sus. (n°18-170 du 22 mars 2018)
- **CONTRAT avec la FAUCONNERIE MARCHE** domiciliée lieu-dit Le Bidos à Saint Lanne (65700) portant sur l'organisation d'un spectacle de rapaces lors de la Fête Médiévale, pour un montant de 3 850,75 € TTC, frais d'hébergement et de restauration pour 3 personnes en sus. (n°18-171 du 22 mars 2018)
- **CONTRAT avec la COMPAGNIE DU LION DES FLANDRES** domiciliée 126 rue Charles Dickens à Dunkerque (59240) pour des représentations du spectacle « *Inventorius* » lors de la Fête Médiévale, pour un montant de 5 100 €, frais d'hébergement et de restauration pour 6 personnes en sus. (n°18-172 du 22 mars 2018)
- **CONTRAT avec L'ATELIER TERRE DE FLANDRE** sis 1565 chemin de la bazace à Wormhout (59470) pour une démonstration de poterie et l'animation « *les apprentis de Maître Potier* » lors de la Fête Médiévale, arrêté au montant de 2 375 € TTC, frais d'hébergement et de restauration pour 2 personnes en sus. (n°18-173 du 22 mars 2018)
- **CONTRAT avec l'association FRANCE LYRIQUE** domiciliée 23 rue des Bons Enfants à Montgeron (91230) pour l'animation interactive « *Agnès Sorel* » lors de la Fête Médiévale, arrêté au montant de 2 200 €, frais de restauration pour 4 personnes en sus. (n°18-174 du 22 mars 2018)

- **CONTRAT avec l'ATELIER DU VINCENT** sis 11 rue Voltaire à Reims (51000) portant sur l'organisation des animations « *maquillage elfique* » et « *l'espace féérique avec chariote des lutins* » lors de la Fête Médiévale, au prix de 1 550 €, frais de restauration pour 2 personnes en sus. (n°18-175 du 22 mars 2018)
- **CONTRAT avec l'association HISTOREO / Le SCRIPTORIUM DE HAIENGES** sis 14 rue de la Sapinière à Knutange (57240) portant sur l'animation d'ateliers de reliure, calligraphie et travail du cuir, lors de la Fête Médiévale, pour un montant de 800 € TTC frais d'hébergement et de restauration pour 2 personnes en sus. (n°18-176 du 22 mars 2018)
- **CONTRAT avec la société Serge BAROIN** sise 44 rue de Cléry à Frémecourt (95830) pour l'organisation de l'animation « *les colporteurs de fables* » lors de la Fête Médiévale, au prix de 1200 € TTC, frais d'hébergement et de restauration pour 2 personnes en sus. (n°18-177 du 22 mars 2018)
- **CONTRAT avec la COMPAGNIE KELL'S** sise CCAS 6 rue de Crécy à Guérard (77580) pour l'organisation de l'animation « *les savoir-faire du peintre du Moyen-Age* » avec démonstration et atelier participatif pour les enfants, lors de la Fête Médiévale, le prix de cette prestation étant de 850 €TTC, frais de restauration pour une personne en sus. (n°18-178 du 22 mars 2018)
- **CONTRAT avec la société LES COLPORTEURS DE RÊVES** sise 1 les Bordes à Arpheuilles (36700) pour une prestation « photo en costume médiéval » lors de la Fête Médiévale, au prix de 1 452 € TTC, frais de restauration pour 2 personnes en sus. (n°18-179 du 22 mars 2018)
- **CONTRAT avec l'atelier AU TEMPS DU LIN** domicilié 52 rue du Dr Roux à Isbergues (62330) pour l'organisation d'un atelier sur l'histoire et la transformation du lin et d'un atelier dédié aux enfants (réalisation d'un objet) lors de la Fête Médiévale pour un montant de 1 724 € TTC frais de restauration pour 2 personnes en sus. (n°18-180 du 22 mars 2018)
- **CONTRAT avec la société ROLAND DUVET** sise 6 route du Stade Boisse à Marsais (17700) pour une démonstration d'arc longbow lors de la Fête Médiévale, le prix de cette prestation étant de 400 € TTC, frais de restauration pour une personne en sus. (n°18-181 du 22 mars 2018)
- **ACHAT auprès de la Scène Watteau** de 25 places pour la pièce de théâtre Djihad programmée le 28 mars 2018, destinées aux jeunes âgés de 15 à 25 ans inscrits au Pôle Jeunesse, au prix de 125 € TTC. (n°18-183 du 23 mars 2018)
- **RECTIFICATION** du prix porté sur la décision n°18-137 du 8 mars 2018 concernant l'exposition du C.D.O.S. sur l'olympisme, la mise à disposition étant consentie au tarif de 175 € et non de 151,20 €. (n°18-184 du 23 mars 2018)
- **CONTRAT avec l'association Les CAUE d'Île de France** domiciliée 279 terrasse de l'Université à Nanterre (92000) pour la formation d'un agent du service urbanisme sur le thème « architectures de la ville – constructions neuves », le prix de cette action étant de 420 €. (n°18-185 du 23 mars 2018)
- **CONTRAT avec l'association Les CAUE d'Île de France** domiciliée 279 terrasse de l'Université à Nanterre (92000) pour la formation d'un agent du service aménagement urbain sur le thème « nature en ville », le prix de cette action étant de 200 €. (n°18-186 du 23 mars 2018)
- **MARCHÉ avec la société NATION AUTORADIO** sise 135 boulevard Diderot à Paris (75012) pour la réparation du système gyrophare/sirène installé sur le véhicule Renault Scenic affecté à la Police Municipale, le coût de cette prestation étant fixé à 596 € TTC. (n°18-187 du 23 mars 2018)

- **CONTRAT avec la SPL PARISIENNE DE PHOTOGRAPHIE AGENCE ROGER VIOLLET** sise 6 rue de Seine à Paris (75006) portant cession du droit d'utilisation d'un cliché de l'oeuvre de Ferdinand Gueldry intitulée « *L'Estacade de l'île Saint Louis* » à des fins de reproduction, au prix de 148,50 € TTC. (n°18-188 du 23 mars 2018)
- **CONTRAT avec l'auto-entreprise Florent Gardin** sise 6 rue des capucins à Arles (13200) portant cession du droit d'utilisation d'un cliché de l'oeuvre de Ferdinand Gueldry intitulée « *Le Laminoir* » à des fins de reproduction, au prix de 185 € TTC. (n°18-189 du 23 mars 2018)
- **CONTRAT avec l'AGENCE PHOTOGRAPHIQUE de la RÉUNION DES MUSÉES NATIONAUX** sise 254/256 rue de Bercy à Paris (75577) portant cession du droit d'utilisation des clichés des oeuvres de Ferdinand Gueldry intitulées « *Mise en ballot de la laine* » et « *Scène de triage de la laine* » à des fins de reproduction, au prix de 314,60 € TTC. (n°18-190 du 23 mars 2018)
- **CONTRAT avec l'association Union Normande des Centres Maritimes et Touristiques** pour l'hébergement en pension complète, dans son centre Aigues Marines de Grandcamp-Maisy (14450), de 12 jeunes âgés de 11 à 14 ans et deux animateurs, du 23 au 27 avril 2018, au prix de 2 467,60 € TTC. (n°18-192 du 23 mars 2018)
- **ACHAT de tampons officiels et de cassettes d'encrage** destinés à l'ensemble des services municipaux auprès de la société EFTG sise 537 route de la Menuiserie à Pralong (42600) pour un montant de 138,97 € TTC. (n°18-193 du 26 mars 2018)
- **MARCHÉ avec la société BTP CONSULTANTS** sise Le Central II-460 La Courtine à Noisy le Grand (93160) pour une mission de coordination SPS (durée 2 mois), dans le cadre du remplacement du groupe froid de la Scène Watteau, au prix de 2 046 € TTC. (n°18-194 du 26 mars 2018)
- **MARCHÉ avec la société QUALICONSULT IMMOBILIER** sise 16 rue Galilée à Champs-sur-Marne (77420) pour une mission de diagnostic amiante avant travaux dans le cadre du remplacement du groupe froid de la Scène Watteau, arrêté selon les modalités suivantes :

- repérage amiante :	300 € HT
- analyse :	45 € HT
- déplacement suppl.	120 € HT

 (n°18-195 du 26 mars 2018)
- **ACHAT de pièces détachées pour la moto Yamaha** affectée au ramassage des déjections canines auprès de la société EXPERT NETT sise 8 avenue de la Durance à Buchelay (78200), au prix de 238,94 € TTC. (n°18-196 du 23 mars 2018)
- **CONTRAT avec l'ASBL Le Non-Dit** domiciliée à Bruxelles au 15 C rue du Mont Blanc, pour une représentation du spectacle « *La mer et lui* » à la bibliothèque municipale, le 26 mai 2018, le prix de cette prestation étant de 800 € TTC. (n°18-197 du 27 mars 2018)
- **CONTRAT avec la Sarl EN HAUT DE L'AFFICHE** sise 1 rue pigeon à Charenton le Pont (94220) pour la réalisation d'une fresque par un facilitateur graphique lors de l'inauguration des nouveaux locaux du Pôle Jeunesse, le prix de cette prestation étant de 960 € TTC. (n°18-199 du 23 mars 2018)
- **CONVENTION avec la Sarl NATURE URBAINE - EVASION VERTE** sise 1 route du champ de manœuvre à Paris (75012) pour une séance d'archery tag destinée à 20 collégiens, le 24 avril 2018, le prix de cette prestation étant de 300 € TTC. (n°18-201 du 30 mars 2018)

- **ACHAT de batteries** pour le tracteur-poussoir des agents d'entretien de l'école Leonard de Vinci auprès de la **société ECOMOVER** sise 2 boulevard Albert 1^{er} à Nogent-sur-Marne, au prix de 921,60 € TTC. (n°18-205 du 3 avril 2018)
- **CONTRAT avec la société NEDAP** sise 8-10 chemin d'Andrésy à Eragny-sur-Oise (95611) pour les prestations de maintenance et de réparation des matériels RFID NEDAP de la bibliothèque au prix de 3 877,20 € TTC / an. (n°18-206 du 4 avril 2018)
- **ACHAT** de deux drapeaux aux couleurs des villes de Nogent-sur-Marne et de Siegburg auprès de la société SAS FABER France sise ZI des Ansereuilles à Wavrin (59563), au prix de 175,92 € TTC. (n°18-207 du 4 avril 2018)
- **CONVENTION avec M. Michel Rioussset** domicilié à Joinville le Pont pour le prêt à titre gracieux de 8 tableaux encadrés et de 2 gravures de Ferdinand Gueldry ainsi que de divers documents iconographiques et personnels se rapportant à la vie de l'artiste, dans le cadre de l'organisation par le Musée d'une exposition consacrée à l'artiste lors de la saison 2018-2019. (n°18-208 du 4 avril 2018)
- **MARCHÉ avec la société L'ACCORD PARFAIT** sise 49 rue Pierre Curie à Bry-sur-Marne (94360) pour des prestations de maintenance et d'accordage de 10 pianos du conservatoire, au prix de 800 € TTC. (n°18-209 du 4 avril 2018)
- **CONTRAT avec l'association Sanguines** domiciliée 47 rue Pierre Brossolette à Presles (95590) pour une représentation du spectacle « *le roi des devinettes* » le 16 juin 2018 à la bibliothèque, le prix de cette prestation étant de 600 € TTC. (n°18-211 du 6 avril 2018)
- **CONTRAT avec la société MBA Design & Display Product France** sise 2 avenue de l'énergie à Bischheim (67800) pour la fourniture, la coupe et la pose de panneaux d'exposition au Musée, le prix de ces prestations étant fixé à 2 983,97 € TTC. (n°18-214 du 11 avril 2018)
- **ORGANISATION de sorties** pour les jeunes Nogentais pendant les vacances de printemps :
 - **CONTRAT avec le PARC XTREM AVENTURES** situé à Cergy-Pontoise pour deux sessions de « *benji éjection* » les 16 et 18 avril 2018, le coût de cette prestation étant de 260 € TTC.
 - **CONTRAT avec la Compagnie PI LASER** sise 5 allée des palombes à Lognes (77185) pour deux sessions de jeu laser les 19 et 20 avril 2018, le prix de cette prestation étant de 414 € TTC.
 - **CONTRAT avec la Sarl NATURE URBAINE** sise route du champ de manœuvre 75012 Paris pour 2 sessions d'accrobranche les 23 et 25 avril 2018 pour un prix de 288 € TTC.
 - **CONTRAT avec la société THE GREEN WAY** située 90 avenue Louis Blanc à La Varenne Saint Hilaire (94210) pour une balade en gyropode dans le Bois de Vincennes le 24 avril 2018, le coût de cette prestation étant de 200 € TTC.
 - **ACHAT** auprès de l'enseigne **AUCHAN** de Fontenay-sous-Bois de denrées pour un montant de 50 € dans le cadre de l'organisation d'un « goûter presque parfait ».
 (n°18-215 du 11 avril 2018)

- **MARCHÉ** subséquent pour l'organisation de séjours été 2018 d'une durée comprise entre 10 et 15 jours, destinés aux enfants âgés de 6 à 11 ans, avec la société **TOOTAZIMUT** sise 879 rue de Dunkerque à Lomme (59160), fixé selon des modalités suivantes :

SEJOURS	PRIX PAR ENFANT
Cap soleil à Pézenas (34)	1040 € TTC
Parfum d'Océan à Cravans (17)	975 TTC
Un air marin à Lesparre-Médoc (33)	895 TTC
Les muschers de la Clef à Saint Jeoire (74)	895 TTC
Les petits talents au sommet à Hauteluce (73)	810 TTC
Equipassion à Vagney (88)	860 TTC
Grimp à la clef à Saint Jeoire (74)	920 TTC
Les acrobates à Vagney (88)	860 € TTC
Sport mountain à Hauteluce (73)	850 € TTC

(n°18-217 du 12 avril 2018)

- **CONVENTION avec l'association Maison de la Prévention – Point Ecoute Jeunes** domiciliée 55 avenue du Mal Joffre à Fontenay-sous-Bois (94120) pour l'animation d'une rencontre-débat intitulée « *maintenir une bonne relation avec son ado* », le 26 mai 2018 au Pôle Jeunesse, le prix de cette prestation étant de 180 € TTC.
(n°18-218 du 13 avril 2018)
- **CONTRAT avec l'auto-entreprise Quentin Truttmann** sise 29 rue du 42^{ème} de ligne à Joinville le Pont (94340) pour l'initiation au basket freestyle de 20 jeunes inscrits au Pôle Jeunesse, le 26 avril 2018, pour un montant de 210 € TTC.
(n°18-220 du 13 avril 2018)
- **ACHAT d'un trophée** auprès de la **Sarl unipersonnelle SOUFFLET GRAVURE** sise 160 boulevard de Créteil à Saint Maur (94100) au prix de 36,90 € TTC, à remettre lors du Prix de Nogent le 18 mai 2018 à Vincennes.
(n°18-222 du 16 avril 2018)
- **MARCHÉ avec la société BERGER-LEVRAULT** sise 525 rue André Ampère à Champigneulle (54250) portant sur la fourniture de livrets de famille et d'étuis destinés au service de l'état-civil, pour un montant de 2 608,68 € TTC. (n°18-223 du 16 avril 2018)
- **CONTRAT avec la société EUROFINs LABORATOIRE CENTRE** sise ZA les Esses Galernes à Vennecy (45760) pour la réalisation d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires destinées aux crèches municipales, arrêté selon les modalités suivantes :

Etablissements	Montant annuel TTC
Crèche Arc en Ciel : fabrication sur place en liaison brute	465,00 €
Crèche Arc en Ciel en liaison froide	335,40 €
Crèche Tout en Couleur en liaison froide	335,40 €
Crèche La Farandole en liaison froide	335,40 €

(n°18-224 du 16 avril 2018)

- **CONTRAT avec la société GEEK FACTORY** sise 4 place Leclerc à Nogent-sur-Marne pour l'organisation d'animations « *jeux de société* » pour les enfants des clubs de loisirs-découvertes élémentaires au prix de 144 € TTC. (n°18-225 du 16 avril 2018)

- **MARCHÉ de travaux d'aménagement des espaces publics du projet urbain Nogent Baltard**, arrêté selon les modalités suivantes :

Désignation des lots	Prestataire	Montant des travaux
Lot 1 : Voiries et réseaux divers	SNC EIFFAGE ROUTE IDF France sise 5 rue le Bois Cerdon à Valenton (94460) et son co-traitant la SNTTP sise 2 rue de la Corneille à Fontenay-sous-Bois (94122)	5 515 978,81 € TTC
Lot 2 : Eclairages publics	SATELEC sise 24 avenue du Général de Gaulle à Viry-Châtillon (91170)	552 275,16 € TTC
Lot 3 : Plantations	Sas Pierre LOOBUYCK sise 165 voie Sonia Delaunay à Champigny/Marne (94500)	200 276,62 € TTC
Lot 4 : Signalétique	Lot déclaré sans suite	

(n°18-226 du 16 avril 2018)

- **CONTRAT de maintenance, d'assistance et d'hébergement du logiciel** Collective Access de gestion du musée avec la **société IDEESCULTURE** sise 5/6 ZAC de la Massonnière à Moncé-en-Belin (72230), le prix du service d'assistance étant de 840 € TTC/an et le service d'hébergement de 118,80 € TTC. (n°18-227 du 17 avril 2018)
- **CONTRAT avec la société DAILY LOISIRS « parc de l'île de Robinson »** sise 50 rue du Sergent Bobillot à Montreuil (93100) pour l'accueil de 40 enfants fréquentant le club de loisirs maternel Val de Beauté et leurs 5 accompagnateurs adultes, le 20 juin 2018, pour un montant de 400 €. (n°18-228 du 17 avril 2018)
- **CONTRAT avec la société VPO** sise 16 rue des gloriettes à Rosay (78790) pour une animation BMX durant la manifestation Nogent Olympique organisée le 17 juin 2018, le prix de cette prestation étant de 1 650 € TTC. (n°18-229 du 18 avril 2018)
- **LOCATION d'un mur « mehnir »** de 6m50 de hauteur et d'une surface grimpable de 55 m² au prix de 1 380 € TTC, auprès de la **société ESCAL GRIMPE** sise 4 rue Henri Farman à Tremblay en France (93290), dans le cadre de l'organisation de la manifestation Nogent Olympique. (n°18-230 du 18 avril 2018)
- **ACHAT d'un makiwara** pour le service des sports auprès de la **société BUDO SPIRIT** sise 10 avenue de la République à Chambray-lès-Tours (37170) au prix de 122,70 € TTC. (n°18-231 du 18 avril 2018)
- **CONTRAT avec l'association Mille et un chemins** domiciliée 64 B rue de Chamigny à Fontaines (71150) pour l'organisation au 2^{ème} semestre 2018, de 8 séances de contes à la bibliothèque, au prix de 1 100 € TTC. (n°18-233 du 18 avril 2018)
- **CONVENTION avec la S.C.E.A. LES CUEILLETES DU PLESSIS** sise à Lumigny Nesles Ormeaux (77540) pour l'organisation d'activités pédagogiques destinées à 40 enfants du Club de loisirs Val de Beauté maternel, le 27 juin 2018, le prix de cette journée étant fixé à 220 € TTC. (n°18-234 du 18 avril 2018)
- **ACHAT de 1000 cartouches** d'entraînement calibre 9 mm pour la police municipale auprès de l'**armurerie LAVAUX** sise ZA Champ le Roi à Neufchâteau (88300) au prix de 244,95 € TTC. (n°18-235 du 18 avril 2018)
- **CONTRAT avec la société KARDEX** sise 12 rue Edmond Michelet à Neuilly-Plaisance (93363) pour des prestations d'entretien du stockeur-machine du service de l'état-civil au prix de 1 248 € TTC / an. (n°18-236 du 18 avril 2018)

- **ACHAT de petits mobiliers et matériels** (canapé, coussins, abat-jour...) nécessaires à l'agencement d'un coin lecture destiné aux enfants fréquentant le club de loisirs Val de Beauté élémentaire auprès de l'enseigne **IKEA**, pour un coût de 303,10 € TTC. (n°18-237 du 18 avril 2018)
- **ACHAT auprès de l'UGAP** de deux aspirateurs de rue de marque Glutton au prix de 31 415,53 € TTC. (n°18-239 du 18 avril 2018)
- **ACHAT auprès du CONSORTIUM STADE DE FRANCE** de Saint Denis La Plaine (93216) de 12 places pour la finale de la Coupe de France destinées à 10 jeunes inscrits au Pôle Jeunesse et à leurs deux accompagnateurs, au prix de 576 € TTC. (n°18-240 du 19 avril 2018)
- **ACHAT d'un rouleau de tyvek auprès de la société CXD** sise 1 avenue Louison Bobet à Fontenay-sous-Bois (94120) pour le conditionnement des œuvres du Musée, au prix de 347 € TTC. (n°18-241 du 20 avril 2018)
- **MARCHÉ avec la société SEVIA** sise ZI du petit parc à Ecquevilly (78920) pour l'enlèvement et le recyclage des huiles entreposées au garage municipal, le montant de la cette prestation étant de 300 € HT. (n°18-242 du 20 avril 2018)
- **ACHAT auprès de l'association Immeuble en Fête** domiciliée 26 rue Saussier-Leroy à Paris (75017) de diverses fournitures estampillées « *fête des voisins* » à distribuer aux Nogentais dans le cadre de l'édition 2018, pour un montant de 1 500 €. (n°18-243 du 23 avril 2018)
- **MARCHÉ avec la Sas FUNECAP IDF** sise 50 boulevard Edgar Quinet à Paris (75014) pour l'entretien annuel de la sépulture de Moiana Bouteiller au Père Lachaise, le prix de cette prestation étant fixé à 166,39 € TTC. (n°18-244 du 23 avril 2018)
- **MARCHÉ avec la société CAUPAMAT** sise 114/134 avenue Laurent Cely à Gennevilliers (92230) portant sur la location de 54 séparateurs béton nécessaires à la sécurisation du site de la Foire aux Trouvailles organisée le 24 juin 2018, pour un prix de 5 976,14 € TTC. (n°18-245 du 23 avril 2018)
- **CONTRAT avec l'île de loisirs LES BOUCLES DE SEINE** sise route de Mousseaux à Moisson (78840) pour l'hébergement en pension complète d'un groupe de 12 jeunes âgés de 11 à 14 ans, dans le cadre du mini-séjour organisé du 9 au 13 juillet 2018, le prix des prestations (activités sportives incluses) s'élevant à 3 083 € TTC. (n°18-246 du 23 avril 2018)
- **MARCHÉ avec la Sarl URBASENSE** sise 25 rue du Maréchal Foch à Versailles (78000) pour la réalisation d'une étude sur l'optimisation de l'arrosage par l'utilisation d'une technologie de suivi tensiométrique des plantations, le prix de cette prestation étant de 4 428 € TTC. (n°18-247 du 24 avril 2018)
- **MARCHÉ avec la société FABER France** sise ZI des Ansereuilles à Wavrin (59536) pour la fourniture de différents supports de communication destinés à la promotion de l'évènement Nogent Olympique, au prix de 2 209,20 € TTC. (n°18-248 du 25 avril 2018)
- **MARCHÉ avec la société ANIMA VIDEO** sise 61 rue Jean Jaurès à Lizy-sur-Ourcq (77440) pour la réalisation de 10 reportages vidéo sur les manifestations organisées par la Ville d'avril à juillet 2018, arrêté au montant de 12 600 € TTC. (n°18-250 du 25 avril 2018)
- **MARCHÉ avec la société SIREV** sise 34 rue du Pré des Aulnes à Pontault-Combault (77340) pour la mise en eau du réseau hydraulique et de deux bassins situés au parc Watteau et place Nungesser & Coli et des prestations de réparations sur le réseau hydraulique, arrêté selon les montants suivants :
 - mise en service du réseau et des bassins : 7 784,40 € TTC
 - réparations : montant maximum 3 600 € TTC.

(n°18-252 du 27 avril 2018)

- **CONVENTION avec la Sarl BABYLAND/AMILAND** pour l'accueil dans son parc d'attraction de Saint Pierre du Perray (91280) de 35 enfants du Club de loisirs Victor Hugo maternel, le 4 juillet 2018, le prix de cette prestation s'élevant à 400 € TTC.
(n°18-253 du 27 avril 2018)
- **ACHAT auprès de la société ATHP** sise parc d'activités du Levant à Lieusaint (77127) d'un redresse-poteaux destiné à la régie voirie, au prix de 3 120 € TTC.
(n°18-254 du 30 avril 2018)

LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE ET CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION – AVENANTS
--

- **MISE À DISPOSITION** de la salle polyvalente du Port au profit de l'association NOGENT NATATION 94 pour l'organisation de son assemblée générale et d'un repas, moyennant le paiement d'une redevance de 20 €. (n°18-156 du 16 mars 2018)
- **MISE À DISPOSITION** d'un terrain de basket au profit de SAE INSTITUT domicilié 229 rue du miel à Aubervilliers (93300) du 27 au 29 mars 2018 dans le cadre du tournage d'un court-métrage, moyennant le paiement d'une redevance de 900 €. (n°18-163 du 20 mars 2018)
- **AVENANT** à la convention d'occupation temporaire du domaine fluvial passé le 15 décembre 2015 avec Voies Navigables de France, afin d'acter la création d'un chenal pédagogique au droit des Terrasses de la Marne, le montant de la redevance annuelle s'élevant à 706,88 €. (n°18-165 du 21 mars 2018)
- **RÉSILIATION** à la demande du preneur du bail d'habitation conclu le 1^{er} avril 2012 pour un logement de type F4 situé 10 ter avenue Victor Hugo à Nogent-sur-Marne et remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 400 €. (n°18-191 du 23 mars 2018)
- **PROLONGATION** d'une durée de 4 mois de la convention d'occupation précaire conclue le 20 juin 2011 pour un logement d'urgence de 58,24 m² situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne, le loyer mensuel révisé s'élevant à 247,26 € et la provision pour charges à 60 €. (n°18-198 du 27 mars 2018)
- **PROLONGATION** d'une durée d'un an de la convention d'occupation précaire conclue le 24 mars 2011 pour un logement d'urgence de 65 m² situé 41 rue des Héros Nogentais à Nogent-sur-Marne, le loyer mensuel révisé s'élevant à 232,82 € et la provision pour charges à 60 €. (n°18-200 du 30 mars 2018)
- **MISE À DISPOSITION** d'un demi-terrain du Stade sous la Lune et du gymnase du Centre au profit de l'association FOOTBALL CLUB DE NOGENT pour l'organisation d'un stage du 23 au 26 avril 2018, moyennant le paiement d'une redevance de 120 €. (n°18-202 du 30 mars 2018)
- **LOCATION** du terrain pitch and putt du Golf du Parc du Tremblay pour l'accueil, durant 4 jours, d'un groupe de Nogentais participant aux Jeux du Val de Marne, au prix de 156 €. (n°18-203 du 30 mars 2018)
- **LOCATION** du terrain pitch and putt du Golf du Parc du Tremblay le 10 juillet 2018 pour l'organisation d'une activité « golf » au profit de 12 jeunes âgés de 13 à 16 ans participant au stage multisports, au prix de 96 €. (n°18-204 du 30 mars 2018)
- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit du parvis du Carré des Coignard du Rotary Club de Nogent – Le Perreux aux fins d'organisation de sa Foire aux Livres solidaire, le 2 juin 2018. (n°18-210 du 4 avril 2018)

- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit des terrasses du Carré des Coignard au profit de l'association Arts Liés domiciliée 65 rue Parmentier à Nogent-sur-Marne pour l'installation d'une exposition de tableaux / dessins réalisés par ses membres, les 2 et 3 juin 2018, aux fins d'attribution du Prix du Public. (n°18-213 du 9 avril 2018)
- **MISE À DISPOSITION** d'une salle de musculation située au Stade sous la Lune au profit de l'association Nogent Natation 94 pour l'organisation d'un stage sportif, moyennant le paiement d'une redevance de 150 €. (n°18-216 du 12 avril 2018)
- **MISE À DISPOSITION** de l'espace sportif David Douillet au profit de l'association Aïkido Club de Nogent pour l'organisation d'un stage, moyennant le paiement d'une redevance de 45 €. (n°18-219 du 13 avril 2018)
- **MISE À DISPOSITION du gymnase Christian Marty** au profit de l'EREA, le 9 mai 2018, pour l'organisation d'une journée « portes ouvertes » afin de faire découvrir les sports adaptés aux personnes atteintes de handicap, moyennant le paiement d'une redevance de 80 €. (n°18-232 du 18 avril 2018)
- **LOCATION** de la Grande Salle de la Scène Watteau le 26 mai 2018 aux fins d'organisation du Forum de l'Engagement Citoyen au tarif de 692,30 € TTC. (n°18-238 du 18 avril 2018)
- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit deux jeudis par mois d'un espace dans le hall du gymnase Leclerc au profit de l'association C.A.B.A.S. nogentais domiciliée 51 rue de Chateaudun à Nogent-sur-Marne. (n°18-251 du 26 avril 2018)
- **MISE À DISPOSITION du gymnase Gallieni** au profit de l'association Arena Sport Club domiciliée 2 rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne pour l'organisation de son gala de fin d'année le 30 juin 2018, moyennant le paiement d'une redevance de 100 €. (n°18-255 du 30 avril 2018)
- **MISE À DISPOSITION de l'espace sportif David Douillet** au profit de l'association Aïkido Club de Nogent domiciliée 34 Grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne pour l'organisation d'un stage le 3 juin 2018, moyennant le paiement d'une redevance de 40 €. (n°18-256 du 30 avril 2018)
- **MISE À DISPOSITION du gymnase Watteau** au profit de l'association Karaté Club de Nogent domiciliée 2 rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne pour l'organisation d'un passage de grade le 23 juin 2018, moyennant le paiement d'une redevance de 100 €. (n°18-257 du 30 avril 2018)
- **MISE À DISPOSITION de l'espace sportif David Douillet** au profit de l'association Karaté Club de Nogent domiciliée 2 rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne pour l'organisation d'un stage le 17 juin 2018, moyennant le paiement d'une redevance de 50 €. (n°18-258 du 30 avril 2018)
- **MISE À DISPOSITION du gymnase Gallieni** au profit de l'association Réveil de Nogent Gymnastique domiciliée 2 rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne pour l'organisation de sa fête de fin d'année le 24 juin 2018, moyennant le paiement d'une redevance de 110 €. (n°18-259 du 30 avril 2018)

MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE EN DÉCHARGE** à titre gratuit d'une laveuse Citylav 4000 acquise en 2002 à la Casse Autos Raphaël Fallone à Champigny-sur-Marne (94500). (n°18-182 du 23 mars 2018).

RENOUVELLEMENT ADHESIONS AUX ASSOCIATIONS

- **RENOUVELLEMENT** de l'adhésion de la Commune à l'association VALMÉDIA laquelle regroupe les bibliothèques du Val de Marne et favorise les actions de coopération entre ses membres, pour un tarif annuel de 70 €. (n°18-212 du 9 avril 2018)

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30



Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Président du territoire ParisEstMarne&Bois

5